

## AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-27

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 501-27 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement.

**AVIS PUBLIC est donné** que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le projet de règlement numéro 501-27 intitulé :

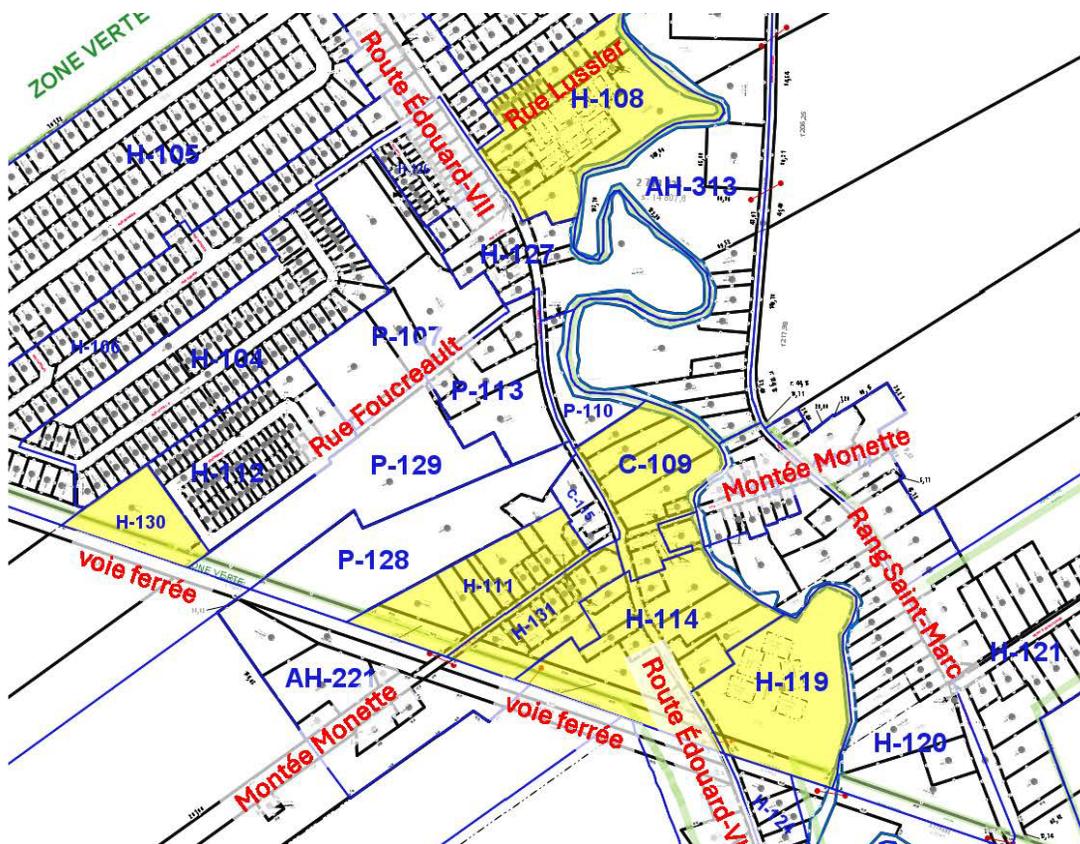
**Règlement 501-27 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :**

- 1) De préciser les dispositions relatives à l'implantation des bâtiments principaux d'un projet intégré;
- 2) De modifier les dispositions relatives aux aménagements de terrain, aux aménagements pour véhicules ainsi qu'aux bâtiments accessoires dans un projet intégré;
- 3) D'augmenter à 6 mètres la projection maximale d'une véranda avec le bâtiment principal;
- 4) De créer la zone H-43 à même une partie des zones H-33 et P-34 et d'établir les normes qui s'y appliquent.

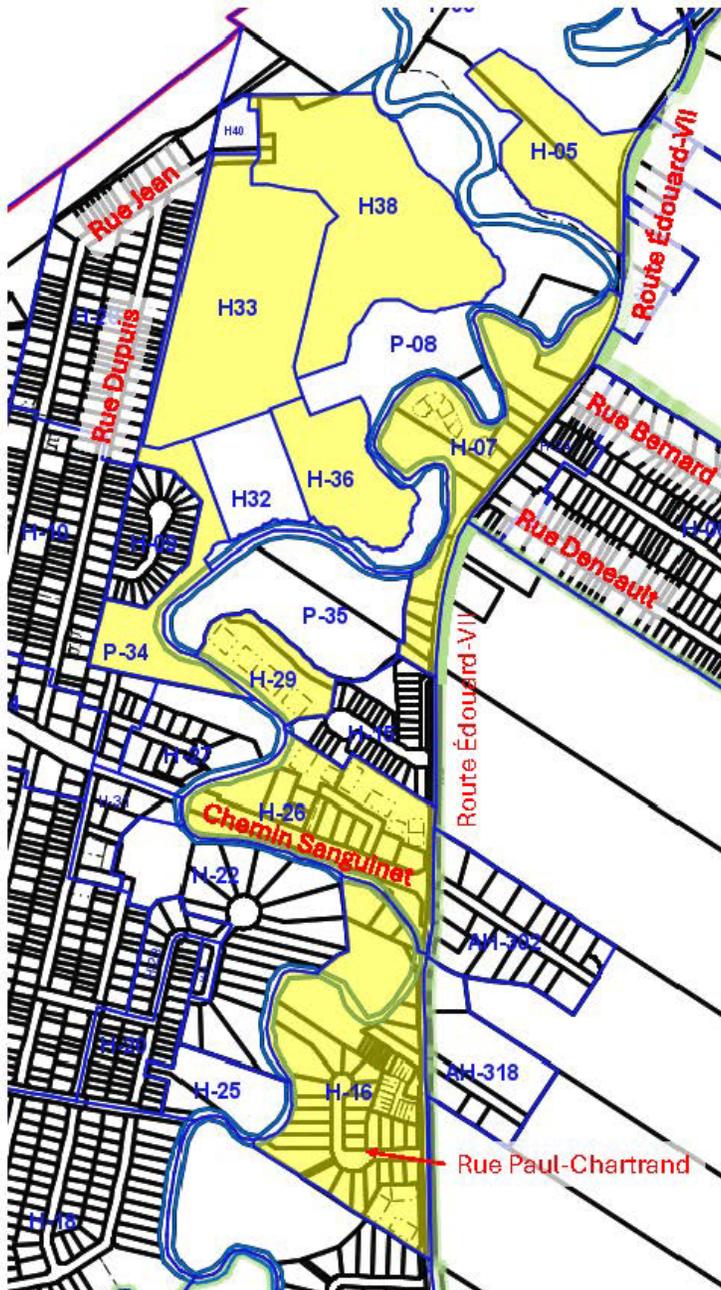
Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire et plus particulièrement les zones suivantes :

Articles 1 à 5	Zones H-05, H-07, H-16, H-26, H-29, H-33, H-36, H-38, H-108, C-109, H-111, H-114, H-119, H-130 et H-131 où sont autorisés les projets intégrés.
Article 6	Toutes les zones
Articles 7 à 9	Zones H-33 et P-34

Le périmètre des zones mentionnées à l'égard des articles 1 à 5 et 7 à 9 est illustré sur les 2 croquis suivants.



## AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-27



Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **lundi 13 janvier 2025, à 19 h**, au **Complexe Élodie-P.-Babin** situé au **2235, route Édouard-VII**, à Saint-Philippe. Lors de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 501-27 peut être consulté sur le site internet en suivant le lien : <https://ville.saintphilippe.quebec/avis-publics/>. Il peut également être consulté au bureau de la municipalité au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Saint-Philippe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Donné à Saint-Philippe, ce 19 décembre 2024.

Le greffier de la Ville,



Yvan Laberge, avocat